

**PLAN STRATÉGIQUE POUR L'EXAMEN DES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'APPLICATION :  
SUGGESTIONS DES CPC**

*(Soumis initialement sous la cote COC-320/2019)*

**1. Objectifs**

- (1) Donner la priorité aux mesures de conservation devant faire l'objet d'un examen plus approfondi certaines années afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du Comité d'application (COC), compte tenu du temps limité disponible lors des sessions du COC.
- (2) Identifier tout problème général d'application et proposer des solutions pour améliorer l'application des mesures respectives.

**2. Nature du plan stratégique**

- (1) Le plan stratégique du COC vise à servir de guide pour l'établissement d'un calendrier des priorités à moyen et à long terme pour l'examen du COC.
- (2) Le plan stratégique ne crée pas d'exigences supplémentaires de déclaration.
- (3) Nonobstant ce plan stratégique, le COC examinera chaque année toutes les questions qu'il juge nécessaires, y compris les questions prioritaires permanentes comme la précision de la déclaration des prises et l'application des mesures de suivi.

**3. Critères et processus d'établissement des priorités**

- (1) Lors de la réunion annuelle, le COC déterminera les questions prioritaires à examiner l'année suivante.
- (2) Pour déterminer les priorités pour une année donnée, le COC tiendra compte, entre autres, des contributions des CPC, du calendrier d'expiration des Recommandations de l'ICCAT et, si possible, du calendrier des évaluations du SCRS, le cas échéant.
- (3) Le COC peut donner la priorité à d'autres questions pouvant être examinées à tout moment, s'il y a lieu, en fonction, entre autres, des commentaires des CPC.
- (4) Le COC pourrait demander au Secrétariat de fournir des renseignements sommaires sur certaines des questions prioritaires, au besoin, afin de faciliter l'examen de l'application et les discussions.

**4. Questions en suspens pour un futur examen**

- (1) Manière de réduire la charge de travail du Secrétariat.
- (2) Manière d'aligner les priorités du COC sur le calendrier annuel d'évaluation du SCRS et le plan stratégique du SCRS.
- (3) Manière de simplifier les exigences en matière de déclaration.

Appendice

**Projet de calendrier de l'examen des priorités en matière d'application**

**2021 (session spéciale de 2 jours avant la réunion de la Commission) [SA- retardé, en raison de la pandémie]**

- Examen approfondi CPC par CPC.
- Examen approfondi des feuilles de contrôle sur les istiophoridés.
- Recommandations arrivant à expiration et/ou stocks évalués en 2021, le cas échéant [SEC, à des fins de cohérence], le cas échéant [à confirmer par le Secrétariat].

**2022**

- Recommandations arrivant à expiration et/ou stocks à évaluer en 2022, le cas échéant [SEC, à des fins de cohérence] [à confirmer par le Secrétariat]
- L'examen de la mise en œuvre de la Rec. 16-14 sur la couverture par des observateurs scientifiques [États-Unis- Rec. 16-14 (sur les normes minimales pour la couverture par des observateurs scientifiques) aurait dû être réalisé par la Commission en 2019, mais cet examen a été retardé en raison d'autres questions urgentes en 2019, puis en raison de la pandémie. Un examen ciblé de la mise en œuvre des CPC pourrait contribuer à l'examen futur de cette mesure].

**2023 (session spéciale de 2 jours avant la réunion de la Commission)**

- Examen approfondi CPC par CPC
- Examen approfondi des feuille de contrôle sur les requins, en particulier la mise en œuvre de toute recommandation en vigueur pour le requin-taube bleu de l'Atlantique Nord. [Changement suggéré par les États-Unis].
- Recommandations arrivant à expiration et/ou stocks à évaluer en 2023, le cas échéant [SEC, à des fins de cohérence] [à confirmer par le Secrétariat].